



**Département de la Haute Corse  
Commune de Piedicorte-di-Gaggio**

## **PROCES VERBAL**

Le jeudi 29 mai 2025 à 09 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 mai 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI, Maire.

Secrétaire de la séance : Jean Pierre ROUBY, 1<sup>er</sup> Adjoint

**Présents** : Don Pierre ALESSANDRI, Jean Marie ANTONETTI, Joseph ANTONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI

**Représentés** : -

**Absents et excusés** : -

--0--

**Ordre du jour** :

- 1 - Approbation du PV du conseil municipal du 05 avril 2025
- 2 - Décision Modificative Budgétaire (Délibération)
- 3 - Demande d'aide financière pour la réhabilitation des réservoirs de stockage d'eau potable (Délibération)
- 4 - Demande d'aide financière pour la réfection de la piste d'accès à la station de pompage du Muglierinu (Délibération)
- 5 - Acceptation du don de l'Association Santa Maria Assunta pour réfection tableau église (Délibération)
- 6 - Contrat d'entretien et de débroussaillage du village (Avenant - Délibération)
- 7 - Admission en non-valeur (Délibération)
- 8 - Point sur les projets d'investissement en cours (Passerelle de descente, Église phase 4, Cimetière)
- 9 - Questions diverses
  - a. Réforme des modalités de scrutin (communes moins de 1 000 hab.)
  - b. CR réunion DGFIP du 26/05/2025
  - c. Remise en état des collecteurs et nettoyage du réservoir du Muglierinu

---

*Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h30.*

## 1 - Approbation du PV du conseil municipal du 05 avril 2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 05/04/2025 est adopté à l'unanimité.

## 2 - Décision Modificative Budgétaire (Délibération)

### Délibération : Décision Modificative n°1 - PIEDICORTE DI GAGGIO 2025 (DE\_011\_2025)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
1641 - 0	Emprunts en euros	0	25 102
2135 - 0	Installations générales, agencements	0	-0,38
2135 - 0	Installations générales, agencements	0	-25 102
001 - 0	Solde d'exécution section investissement	-0,38	0
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>-0,38</b>	<b>-0,38</b>
<b>TOTAL</b>		<b>-0,38</b>	<b>-0,38</b>

## 3 - Demande d'aide financière pour la réhabilitation des réservoirs de stockage d'eau potable (Délibération)

### Délibération : Réhabilitation des trois ouvrages de stockage d'eau potable (Réservoir principal - Petit réservoir - Station de pompage) (DE\_012\_2025)

Malgré quelques travaux au cours de la présente mandature (changement des pompes de relevage, tableaux électriques, ...) les trois réservoirs AEP sont dans un état très médiocre et demandent une réhabilitation urgente, conformément aux préconisations du schéma directeur.

Afin de garantir la sécurité sanitaire de l'eau distribuée, la pérennité des ouvrages et leur conformité réglementaire, les travaux nécessaires viseraient la rénovation complète des 3 réservoirs de stockage d'eau potable :

- Réservoir principal d'une capacité de stockage de 100 m<sup>3</sup>
- Station de pompage et de relevage d'une capacité de stockage de 65 m<sup>3</sup>
- Ancien réservoir dit "Petit réservoir" d'une capacité de stockage de 25 m<sup>3</sup>.

Outre cette réhabilitation des réservoirs, des clôtures de sécurité seront mises en place pour chacun des réservoirs.

Les principaux travaux prévus, pour chacun des réservoirs, sont les suivants :

- Vidange et mise hors service de chaque réservoir (successivement, en commençant par le petit réservoir)
- Interruption temporaire d'exploitation avec mise en place de by-pass pour assurer la continuité du service.
- Nettoyage haute pression et désinfection des parois et du radier.
- Travaux de génie civil
- Réparation des bétons dégradés (radier, voiles, plafond, toit).
- Traitement des fissures et des zones corrodées.
- Réfection de l'étanchéité intérieure
- Application d'un revêtement étanche compatible eau potable.
- Remplacement ou rénovation des équipements
- Vannes, ventouses, conduites d'entrée/sortie.
- Instrumentation (capteurs de niveau, vannes, compteurs, pompe à chlore, etc.).
- Échelle de service, garde-corps, système d'aération.
- Installation de dispositifs anti-chute, sécurisation des accès.
- Désinfection finale et remise en eau
- Contrôle sanitaire (analyses d'eau), essais d'étanchéité, remise en service des réservoirs.

Planning de réalisation envisagé :

- Juin 2025 : petit réservoir
- Juillet 2025 : réservoir principal
- Septembre 2025 : réservoir station de pompage

Le devis du 15 mai 2025 de réalisation complète des 3 réservoirs s'élève à la somme de **52 060,00 € HT**.

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide auprès de l'Agence de l'Eau et de la CDC.

<b>Plan de financement</b>	<b>HT</b>
AGENCE de l'EAU (70%)	36 442,00 €
CDC (20%)	10 412,00 €
COMMUNE (10%)	5 206,00 €
<b>Total</b>	<b>52 060,00 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, par son vote :**

**Votants : 5    Pour : 5    Contre : 0**

**APPROUVE le projet de réhabilitation des 3 réservoirs de stockage de l'eau potable (conformément aux préconisations du schéma directeur).**

**ADOpte le plan de financement ci-dessus exposé.**

**CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.**

**4 - Demande d'aide financière pour la réfection de la piste d'accès à la station de pompage du Muglierinu (Délibération)**

**Délibération : Réfection de la piste d'accès à la station de pompage du Muglierinu (DE\_013\_2025)**

Le maire propose la réfection complète de la piste d'accès à la station du Muglierinu.

En effet, cette piste essentielle à la visite, à l'entretien et aux réparations éventuelles de la station de pompage du Muglierinu est très dégradée sur toute sa longueur et impraticable en saison hivernale et/ou par conditions de pluie et de neige. Certaines portions sont effondrées et présentent un danger important pour tous ceux qui doivent l'emprunter.

Il présente le plan de cette réalisation et le devis estimatif des travaux envisagés qui s'élève à **199 800,00 € HT**, soit **219 780,00 euros TTC**.

Les travaux prévoient :

- Installation du chantier comprenant toutes surjections pour le bon déroulement du chantier, le transport des marchandises, des engins de chantier, la livraison sur place d'un conteneur de chantier, d'un point d'eau et d'électricité ainsi que le balisage et signalisation des travaux
- Terrassement de l'ensemble de la piste et des bas cotés avec une pelle mécanique, création des tranchées pour la pose des buses
- Concassée 0.40 + compactage
- Création des bordures et caniveaux
- Création des murs de soutènement en contre bas de la piste aux endroits critiques
- Bétonnage de la piste sur une longueur de 700m
- Élargissement de la piste bétonnée existante sur 300 mètres et renforcement sous le bas-côté + démolition des petits murets gênants en contre bas
- Livraison des 640 tonnes d'agrégats
- Livraison des 85 palettes de ciment
- Nettoyage et repliement du chantier

Pour réaliser cette opération il convient de demander une aide financière à la CDC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total de l'opération	199 800,00 € HT
Aide CDC (Territorii - Appel à Projets en soutien aux Territoires)	159 840,00 HT (= 80% du montant HT)
Part d'autofinancement de la commune	39 960,00 HT (= 20% du montant HT)

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, par son vote :**

**Votants : 5    Pour : 5    Contre : 0**

**APPROUVE**

- **le projet de réfection de la piste d'accès à la station du Muglierinu.**

**ADOPTE**

- **le plan de financement suivant :**
- **Devis : 199 800,00 € HT**
- **CDC : 80% du H.T soit 159 840,00 €**
- **Commune : 20% du H.T soit 39 960,00 €**

**5 - Acceptation du don de l'Association Santa Maria Assunta pour réfection tableau église (Délibération)**

Suite à la clôture de l'Association Santa Maria Assunta, le montant du solde de son compte a été versé à la commune qui remercie cette dernière en la personne de son Président, Victor ANTONETTI. Cette somme sera engagée dans la dernière phase de restauration de l'église.

**Délibération : Acceptation du don de l'association Santa Maria Assunta (DE\_014\_2025)**

La commune de Piedicorte-di-Gaggio, soucieuse de la préservation de son patrimoine, s'est engagée depuis de nombreuses années dans la restauration de son église.

Plusieurs éléments du patrimoine mobilier de l'église Santa Maria Assunta provenant du couvent San Francesco, couvent des capucins situé sur la commune, ont une valeur à la fois artistique et historique.

Le rapport de la visite effectuée le 02/05/2023 par le service *Conservation Restauration Patrimoine Mobilier de la Collectivité de Corse* liste des œuvres nécessitant un traitement de conservation-restauration, et tout particulièrement le tableau « Vierge à l'enfant ».

L'Association Santa Maria Assunta a récemment fait don à la commune d'un chèque de 6 289,55 € pour affectation aux travaux de restauration de ce tableau. La prise en compte de ce don par la trésorerie nécessite son acceptation par le conseil municipal.

**Le conseil municipal, par son vote :**

**Votants : 5    Pour : 5    Contre : 0**

**DECIDE**

**d'accepter le don de 6 289,55 € de l'Association Santa Maria Assunta au bénéfice de la restauration du tableau « Vierge à l'enfant » de l'église paroissiale.**

## **6 – Avenant au contrat d'entretien et de débroussaillage du village (Délibération)**

### **Délibération : Entretien et débroussaillage du village (DE\_015\_2025)**

Le maire informe le conseil municipal qu'il convient d'établir un avenant au contrat de prestation de services pour l'entretien du village de Monsieur Ange Paul CORAZZINI, ce dernier ayant un nouveau numéro de SIRET.

Le maire soumet au conseil municipal le l'Avenant au contrat ci-joint dans lequel toutes les prestations sont détaillées.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Votant : 5    Pour : 5    Contre : 0**

**DECIDE**

**de compléter le contrat d'entretien CC\_2020\_005 de Monsieur Ange Paul CORAZZINI par l'avenant joint à cette délibération.**

## **7 - Admission en non-valeur (Délibération)**

### **Délibération : Admission en non-valeur (DE\_016\_2025)**

Concernant les impayés de la redevance (Eau/Assainissement et locations), la perte financière pour la commune est importante malgré les démarches réglementaires effectuées par la commune et celles du Trésor responsable de ces recouvrements. Certains de ces impayés le sont par négligence, mais d'autres sont le résultat d'un manquement régulier au fil des années.

Les impayés les plus anciens remontent à 2008. Cette situation est intolérable car elle génère un excédent budgétaire artificiel qui se reporte d'année en année. Les rappels sont faits par le comptable mais les opérations ne vont pas à leur terme et les recouvrements sur les années anciennes ne sont pratiquement pas réalisés malgré les relances, les mises en demeure et les Avis à Tiers détenteurs (ATD bancaires et employeurs) de la part du comptable.

De plus, si l'on analyse la liste des redevables on s'aperçoit qu'il s'agit très souvent des mêmes personnes qui ne paient jamais leurs redevances.

Il est donc indispensable de réduire le montant des impayés :

- d'une part, en annulant toutes les créances devenues absolument irrécouvrables (décès, départ, dette trop ancienne)
- d'autre part, en demandant au comptable, de prendre toutes dispositions pour obtenir au plus vite le recouvrement des sommes dues.

D'après la liste fournie par le comptable il apparaît qu'en annulant les créances les plus anciennes et celles des personnes décédées ou ayant quitté le village, le montant des impayés serait réduit de plus de 4 000 €. Cette liste a été communiquée au comptable du Trésor qui a établi une demande officielle d'admission en non-valeur pour toutes les créances devenues absolument irrécouvrables (dont certaines remontent à 2008), sachant que notre possibilité budgétaire sur l'exercice 2025 est de 10 000 €.

Le Service de Gestion Comptable de Borgo nous a transmis une proposition d'admissions en non-valeur arrêtée à la date du 10/04/2025 qu'il conviendrait d'accepter sur l'exercice 2025

compte tenu des crédits disponibles. Cette liste, jointe en annexe à la présente délibération, est soumise à la validation du conseil municipal pour un montant global de 4 359,63 euros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par son vote**

**Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0**

- **CONFIRME**
  - **Que la commune s'engage à communiquer au comptable toutes informations nécessaires,**
  - **Sa demande au comptable de prendre toutes les dispositions afin d'obtenir au plus vite le recouvrement des sommes dues.**
- **DECIDE**
  - **D'approuver la liste jointe en annexe pour un montant de 4 359,63 euros.**
  - **D'admettre la passation de cette liste en non-valeur.**
- **DEMANDE à Monsieur le Maire**
  - **D'établir sur l'exercice 2025, un mandat de 4 359,63 euros au chapitre 6541.**

## **8 - Point sur les projets d'investissement en cours (Passerelle de descente, Église phase 4, Cimetière)**

### **a) Passerelle de descente**

Nous sommes toujours en attente de la désignation d'un architecte par l'Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO – Cabinet Pozzo di Borgo). A l'évidence et compte tenu des problèmes actuels de finances publiques, le démarrage de ce projet n'est pas envisageable avant 2026.

### **b) Eglise phase 4 (intérieur)**

Bien que n'ayant reçu aucune notification écrite, nous avons appris auprès du Service patrimoine de la collectivité de Corse que la de la première tranche de rénovation de l'intérieur de l'église était reportée en 2026, compte tenu d'une insuffisance de crédits de financement en 2025. Les dossiers de demande d'aide financière restent d'actualité et seront suivis avec toute la vigilance nécessaire.

### **c) Cimetière**

Le conseil municipal a décidé l'abandon du projet proposé par le BET Pozzo di Borgo et propose que l'aménagement (parking et accès) soit fait en régie par la municipalité elle-même... donc à moindre coût.

## **7 - Questions diverses**

### **a. Réforme des modalités de scrutin (communes moins de 1 000 hab.)**

Lors des prochaines élections municipales en mars 2026, s'appliquera un nouveau mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants. Il s'agira désormais d'un scrutin de liste avec application de la parité alternative comme dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à 2 tours,

Le panachage, c'est-à-dire le raturage ou l'ajout de certains noms sur le bulletin de vote, ne sera plus possible à compter de mars 2026.

<b>Communes</b>	<b>Nombre de conseillers municipaux à élire</b>	<b>Liste incomplète possible ?</b>	<b>Conseiller supplémentaire possible si liste complète ?</b>
<b>Moins de 100 habitants</b>	7	Oui, avec 5 ou 6 noms seulement	Oui, 1 ou 2 noms supplémentaires
<b>De 100 à 499 habitants</b>	11	Oui, avec 9 ou 10 noms seulement	Oui, 1 ou 2 noms supplémentaires
<b>De 500 à 999 habitants</b>	15	Oui, avec 13 ou 14 noms seulement	Oui, 1 ou 2 noms supplémentaires

La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (art. L 264 du code électoral).

En cas d'un nombre pair de conseillers, la liste devra comporter autant d'hommes que de femmes. En cas d'un nombre impair de conseillers, il devra y avoir un écart égal à 1 entre le nombre d'hommes et de femmes.

Le conseil municipal est réputé complet dès lors qu'il compte, à l'issue du renouvellement général du conseil municipal ou d'une élection complémentaire, au moins :

- 5 conseillers municipaux dans les communes de moins de 100 habitants ;
- 9 conseillers municipaux dans les communes de 100 à 499 habitants ;
- 13 conseillers municipaux dans les communes de 500 à 999 habitants.

#### **b. CR réunion DGFIP du 26/05/2025**

Une rencontre entre les municipalités (comcom ORIENTE et Costa Verde) et le Service de Gestion Comptable (SGC Borgo), en présence de Monsieur Gaël GRIMARD, Directeur Départemental des Finances Publique de Haute-Corse, a eu lieu lundi 26 mai à Moriani. Cette réunion a permis de faire le point sur toutes les procédures de dépenses et de recettes, ainsi que sur le budget et le cycle du recouvrement des produits locaux, notamment les différentes étapes du recouvrement impayés (relances, huissiers, saisies). Sur ce dernier sujet, le DDFIP a assuré les municipalités que tout serait mis en œuvre pour réussir le recouvrement des impayés... d'ailleurs certaines saisies employeurs ou banques ont déjà produit leurs effets dans notre commune.

#### **c. Remise en état des captages et nettoyage du réservoir du Muglierinu**

Le réservoir de la station de pompage du Muglierinu a été entièrement nettoyé. Avant cette opération tous les collecteurs des captages du Muglierinu ont été remis en état, nettoyés et correctement raccordés... c'est ainsi que deux captages abandonnés ont pu être retrouvés et raccordés. Il a été ensuite procédé à un étiage le 23/05/2025 :

- Collecteur principal du Muglierinu : 158,53 m3/jour
- Sources gravitaires du réservoir principal : 81,23 m3/jour

Pour information, à la même date, l'adduction totale était de 239,76 m3 et la consommation s'élevait à 17 m3 ... cette année les réserves sont pleines !



Collecteur de captage



Raccordement



Réservoir du Muglierinu



Collecteur principal

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 13h00.*

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre ROUBY